



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absents : 2

Date de la convocation : 23 mars 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, DUFFAULT Laurent, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana, représentée par DUFFAULT L
DESIRE Valérie, représentée par MUSCAT Y
CHAPUT Sabrina, représentée par CHAPUT C
GABIGNON Christophe, représenté par CROC B
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C

ABSENTS : DESIRE Thierry, BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°73

Rapporteur : Yvette MUSCAT

Objet : BAIL D'HABITATION CONCLU AVEC L'ASSOCIATION DIOCÉSAINNE AU 1 RUE LOUISE MICHEL - AVENANT N°1

La Commune de NAINTRÉ est propriétaire d'une maison d'habitation, sise 1 rue Louise Michel - 86530 NAINTRÉ et cadastrée section BI n°388.

Un bail d'habitation a été conclu le 9 juillet 2003 entre la Commune de NAINTRÉ et l'Association diocésaine pour la location de la maison d'habitation dans sa totalité pour un usage mixte : logement pour les prêtres et activités paroissiales. Ce bail a été conclu pour neuf ans à compter du 1er août 2003, renouvelable.

Les prêtres étant maintenant logés à Lencloître, **les besoins de l'Association diocésaine ont évolué et seul le rez-de-chaussée de la maison est utilisé** pour les activités paroissiales.

Par délibération du 19 janvier 2021, le conseil municipal a approuvé la résiliation de ce bail au 31 juillet 2021. Un bail civil sera préparé ultérieurement pour l'occupation du rez-de-chaussée à compter du 1er août 2021.

Cependant, **des besoins en locaux associatifs sur le territoire communal ayant été mis en évidence**, la Commune souhaite pouvoir utiliser le 1er étage de la maison qui bénéficie d'une entrée

indépendante par un escalier extérieur sans attendre la constitution de ce bail civil.

Il est ainsi **proposé un avenant au bail d'habitation** dont la seule modification porte sur la désignation des locaux loués : seul le rez-de-chaussée sera désormais loué à l'Association diocésaine. Il est entendu que cet avenant devra être approuvé par l'Association diocésaine et signé par les deux parties pour pouvoir entrer en vigueur.

Par courrier reçu en mairie le 2 mars 2021, l'Association diocésaine a donné son accord pour la constitution de cet avenant.

Il est proposé au conseil municipal **d'approuver l'avenant n°1 au bail d'habitation portant sur la désignation des locaux loués.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU le bail d'habitation conclu le 9 juillet 2003 entre la Commune et l'Association diocésaine,

Considérant que les prêtres sont désormais logés à Lençloître et que seules les salles du rez-de-chaussée sont désormais occupées pour les activités paroissiales,

Considérant le courrier d'accord de l'Association diocésaine reçu en mairie le 2 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve l'avenant n°1, joint en annexe à la présente délibération, au bail d'habitation conclu le 9 juillet 2003 entre la Commune de Naintré et l'Association diocésaine ;

-autorise le Maire à signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

